

MAIRIE DE SAINT-RÉMY-EN-MAUGES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2015

Etaient présents : Christophe CHENE, Jean-Pierre PASQUIER, Joëlle CHAPIN, Catherine GRATON, Denis CHARRON, Aurélie PETITEAU, Dominique BROCHET, Anne-Marie VINCENT, Bernard GARNIER, Jean-François JOUSSELIN, Sandra BONNEAU, Etienne PAPIN, Joël PERAU, Madeleine BOUYER et Sylvie BODINEAU.

Absente excusé : néant

Secrétaire de séance : Etienne PAPIN

VU par Nous, Maire de ST RÉMY-EN-MAUGES, pour être affiché à la porte de la Mairie le 25 novembre 2015 conformément aux prescriptions de l'article L 121.7 du code des collectivités territoriales.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 15 octobre 2015

Aucune observation n'est émise. Le Procès Verbal est approuvé à l'unanimité.

2) COMMISSIONS COMMUNALES

➤ Comptes rendus sommaires des Commissions Communales

Les commissions se sont retrouvés chacune de leur côté. La commission communication pour faire un point sur les différents supports de communication (dernier écho Rémygeois, lettre mensuelle, site internet). La commission parascolaire pour revoir la charte de la cantine et le conseil des enfants pour exposer leur projet.

3) INTERCOMMUNALITÉ

➤ Comptes rendus sommaires des Commissions Intercommunales

➤ Projet de schéma de coopération intercommunale

Concernant les communes de la Communauté de communes Montrevault Communauté, le Préfet propose de les inclure au sein d'une intercommunalité à fiscalité propre comprenant toutes les communes membres des communautés de communes suivantes : Canton de Champtoceaux, Canton de Saint-Florent-le-Vieil, Centre-Mauges, Moine-et-Sèvre, Montrevault Communauté, Région de Chemillé.

La proposition du Préfet s'ordonne ainsi à la création de six communes nouvelles par transformation des communautés de communes actuelles, sur cet ensemble de 118 118 habitants. L'intercommunalité sur ce territoire suffisamment vaste pourra ainsi assurer des missions structurantes tandis que les communes nouvelles se chargeront des missions de services publics directement liées au service à la population.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale et souhaite que le statut de la future intercommunalité soit celui d'une communauté d'agglomération.

➤ Présentation de la future intercommunalité

Mr le Maire, présente à l'assemblée un document explicatif sur la mise en place des 6 communes nouvelles au 15 décembre prochain sur le territoire et la nouvelle intercommunalité qui les desservira.

4) URBANISME / ENVIRONNEMENT

➤ DIA – 14 rue des Garennes

La Commune n'exerce pas son droit de préemption sur la propriété suivante située 14 rue des Garennes : section D, parcelle n° 1740.

5) PERSONNEL COMMUNAL

➤ Création du Comité Technique et du CHSCT de la commune nouvelle

Un Comité Technique et un CHSCT doit être créé pour les collectivités employant au moins cinquante agents. Sachant que l'effectif (fonctionnaires et non titulaires) de la commune nouvelle, MONTREVAULT SUR EVRE est estimé à 211 agents et que le conseil municipal de la commune nouvelle sera constitué de tous les membres des conseils municipaux des communes membres de Montrevault Communauté.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal opte pour la création d'un Comité Technique et

d'un CHSCT au sein de Montrevault sur Evre qui sera compétent pour tous les agents qui en relèveront à partir d 15 décembre 2015.

➤ Recensement de la population – rémunération des agents et du coordonateur

A ce jour les éléments pour déterminer la rémunération des agents recenseurs et du coordonateur en concordance avec les 5 communes du canton concernées ne sont pas disponibles. Cette décision sera prise ultérieurement.

6) FINANCES

➤ SIEML : Versement de 2 fonds de concours

Deux « fonds de concours », d'un montant de 211,91 € HT et 96,65 € HT, sont à verser au SIEML concernant des travaux de dépannage et d'entretien curatif sur le réseau d'éclairage public.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable au versement des deux fonds de concours énumérés ci-dessus en faveur du SIEML.

➤ Lotissement des Jardins de la Fontaine : Vente du lot n°11 et option sur le lot n°9

Le lot n°11 du lotissement des Jardins de la Fontaine est retenu pour un montant de 37 449,87 € TTC après remise et pour le lot n°9 une option a été mise.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la vente du lot n°11 pour la somme précitée.

➤ Participation scolaire pour un enfant scolarisé à St Laurent des Autels

La Commune de St Laurent des Autels sollicite 2 351,47 € pour 1 élève de ST REMY scolarisé en son école publique : Année 2013-2014 : 1 287,41 € et année 2014-2015 : 1 064,06 €.

Considérant l'absence d'école publique à ST REMY, et donc le caractère obligatoire que présentent les participations précitées, le Conseil municipal donne un avis favorable au versement de ces sommes.

➤ Subvention à l'Office National des Anciens Combattants (ONAC)

La FNACA qui s'occupaient habituellement de la collecte de fonds, avec la vente des bleuets, ne peuvent plus l'assumer. Ce pourquoi, une subvention de 100 € à l'Office National des Anciens Combattants est proposée.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette subvention de 100,00 €.

➤ Remboursement à un élu pour des fournitures servant au repas des aînés

Un élu a engagé des frais personnels, indispensables au déroulement du repas des aînés à hauteur de 60,10 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le remboursement de 60,10 € à Mme Joëlle CHAPIN.

7) AFFAIRES DIVERSES

➤ Demandeurs d'emploi

Nombre de demandeurs d'emploi au 15 octobre 2015 : 81 - 34 hommes et 47 femmes.

(*Au 15 septembre 2015 : 81 - 38 hommes et 43 femmes*).

➤ Modification de compte pour le versement de fiscalité de la ZA de Montrémy

Il est nécessaire de modifier les crédits du compte 6554 vers le compte 739118 pour 14 798 € afin d'imputer la dépense correctement au budget 2015.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette modification de crédits au compte 6554 vers le 739118 pour 14 798,00 €.

➤ Participation au cadeau de Mr BOUCHEREAU pour le chantier de jeunes

Le FRB ayant payé dans son intégralité, la facture des Bateaux Nantais. La municipalité participe aux frais à hauteur de 50% soit 86,00 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement des 86,00 € au FRB.

➤ Prochaine réunion : Conseil Municipal : Jeudi 10 décembre 2015 à 19H00.

Affiché le 25 novembre 2015.